



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : ANIMATION DE SCULPTURES DE BALLONS **DÉCISION N° DM-CCAS-20-005**
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Marie-Pierre CHAMPAGNE, sculpteur de ballons, 16 rue des Mardelles 77000 Livry sur Seine, d'organiser une animation avec distribution de ballons le 10 octobre 2020 pour un montant de 400€ (quatre cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Marie-Pierre CHAMPAGNE, sculpteur de ballons, 16 rue des Mardelles 77000 Livry sur Seine, pour une animation avec distribution de ballons le 10 octobre 2020 pour un montant de 400€ (quatre cent euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON